



✉ 10, rue Lamennais
35240 RETIERS

☎ 02 99 43 51 03

☎ 02 99 43 55 46

@ mdr.retiers@libertysurf.fr

🌐 www.mdr-retiers.fr

Compte-rendu de la réunion Conseil de la vie sociale du 20 juin 2012

Etaient présents : Mme Perron, Mme Drouet, Mme Gendron, Mme Thomas, Mlle Chanteux, Mme Gosnier, M. Rousselet, Mlle Vergne, M. Charron.

Excusés: M. Corgne, Mme Hervé, Mme Perrois

Ordre du jour :

- 1) Compte rendu de la dernière réunion
- 2) Contrat de séjour
- 3) Présentation du budget de fonctionnement de l'établissement
- 4) Questions diverses

Début de la séance : 15h00

M. Rousselet informe l'ensemble des représentants du CVS de la cessation de fonction de M. Perrigault, actuel président, suite au décès récent de sa belle mère. Les textes (article D 311-8 du CASF) relatifs au Conseil de la Vie Sociale prévoient que lors de la cessation de fonction d'un membre en cours de mandat, il est remplacé par son suppléant. En l'occurrence Mme Thomas, actuelle vice-présidente. Les membres du Conseil approuvent cette solution et donc Mme Thomas devient présidente.

En l'absence de candidat il n'est pas possible d'élire un président suppléant.

La question sera revue avec l'arrivée d'un nouveau membre. M. Rousselet va contacter M. Barbedette qui serait intéressé pour participer au CVS.

A ce jour, il n'y a plus de représentants des résidents suite au décès de Mme Delplace et de M. Gastel. Une résidente après avoir accepté s'est désistée. Une information sera à nouveau transmise auprès des résidents.

1°) Compte rendu de la dernière réunion :

La dernière rencontre a eu lieu le 28 février 2012. Une relecture du compte rendu est rapidement faite par les membres. Mlle Vergne s'informe sur l'avancée de l'évaluation interne. Aujourd'hui, suite à un état des lieux réalisé avec les équipes, des groupes de travail vont se constituer et y travailler en septembre.

Une discussion s'engage sur la démarche qualité et les moyens disponibles et cela permet à M. Rousselet de rappeler les principes de fonctionnement de l'EHPAD Pierre et Marie Curie au plan financier.

Outre les frais de séjour payés par les résidents eux-mêmes (62 % du budget), l'établissement est financé par des dotations de l'Agence régionale de santé (ARS) et du Conseil Général. Ces dotations sont calculées mathématiquement en fonction du résultat du Gir Moyen Pondéré (GMP) de l'établissement et du Pathos moyen pondéré (PMP). Ce GMP est la moyenne de l'ensemble des Gir (Groupe Iso-Ressources) des résidents. Les Gir permettent de classer les résidents en fonction des différents stades de perte d'autonomie.

La dotation d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est une dotation globale versée à l'établissement par le Conseil Général, également fondée sur le GMP.

Certains membres du CVS regrettent le passage à des heures inadaptées (heures du repas) de médecins ou de para médicaux. Certes cela peut arriver mais c'est tout de même assez rare.

Il est également évoqué à nouveau la présence d'un animal dans l'établissement. Les avis sont très partagés, la question reste en suspens.

Suite à ces discussions, le compte rendu du 28 février 2012 est adopté.

2°) Contrat de séjour :

Dans le but de son actualisation, chaque membre a pris connaissance du contrat de séjour. Quelques modifications y sont apportées :

- Mlles Gosnier et Chanteux avaient, lors de la dernière rencontre, demandé de préciser dans ce contrat que les produits d'hygiène et de toilette n'étaient pas fournis par l'établissement.
- Il paraît aussi utile de rappeler l'existence et l'importance du cahier de liaison qui se trouve dans chaque chambre de résidents et qui est un lien entre les personnels et les familles.
- Dans le contrat de séjour, un article est destiné à la restauration des personnes extérieures. Il serait intéressant d'ajouter une information sur la « cuisine des résidents » (thérapeutique), où il est possible pour les personnes extérieures de partager un repas, sous certaines conditions, avec leur parent.
- M. Perrigault, lors de la dernière réunion, avait souhaité que paraisse sur les contrats de séjour une clause d'actualisation périodique.
- Mme Drouet, fait remarquer, dans le paragraphe 9 restauration des résidents, une phrase sur les différents excès de nourriture, il est difficile d'évaluer un excès, cela peut porter à un jugement. Cette phrase sera modifiée.
- Il n'est pas exclu que le Directeur propose à l'avenir une modification de ce contrat portant sur les dépôts de garantie demandés aux futurs entrants. Toutefois cette demande sera présentée en Conseil d'Administration.
- Indiquer aussi que lorsque notre chambre mortuaire n'est pas disponible, la chambre funéraire demandée par la famille auprès des pompes funèbres est financée par l'établissement.

3°) Présentation du budget de fonctionnement de l'établissement:

M. Rousselet échange rapidement sur ce sujet déjà abordé en début de réunion.

4°) Questions diverses :

Mme Thomas, après une visite de la cuisine des résidents, nous fait remarquer que la poignée de porte du réfrigérateur est trop haute pour une personne en fauteuil roulant. Cette demande sera prise en compte.

Il est demandé si, à l'arrivée de nouveaux résidents, un inventaire est systématiquement fait. En règle générale, celui-ci est fait mais il est difficile de le maintenir à jour car le mobilier ou les objets des résidents évoluent lors de leur séjour, et cela n'est pas toujours transmis aux personnes s'occupant de l'inventaire.

Mme Gendron demande si les représentants du personnel au CVS viennent bénévolement. La réponse étant négative, Mme Gendron regrette ce manque d'implication. Un débat a alors lieu sur ce sujet.

Mme Gendron s'interroge sur les frais d'hébergement demandés aux personnes d'une même chambre. Pour elle, une chambre unique pour deux personnes n'offre pas les mêmes qualités et la même prestation qu'une chambre seule, alors que les frais d'hébergement sont identiques à ceux hébergés dans une chambre seule. M. Rousselet fait remarquer que le premier poste de dépenses pour un établissement concerne les rémunérations et charges des personnels (78 % du budget exécuté en 2011) et donc que le prix de journée est davantage fondé sur le temps nécessaire en moyenne auprès de chaque résident plutôt que sur les locaux. Cette question avait déjà été évoquée et discutée en Conseil d'Administration et il vrai qu'elle fait débat à plusieurs titres.

Une prochaine réunion sera prévue courant octobre.

Fin de séance : 17h40

Rédigé par Christophe Charron
Revu par M. Rousselet